

# Réunion du 23 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 23 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, à la Salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Dominique DUMAS, Anaïs FROMENT, Marcelle MAYONADE, Martine SAINT-PAUL MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Pierre ROMIEU

Membres absents et excusés :  
Dominique DUMAS

Josette SERRES  
DUBEDAT

- Mme Julie DORLET-PELLETIER a donné pouvoir à Mme Dominique DUMAS
- Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Mme Josette SERRES
- Mr Guy LAFORTUNE a donné pouvoir à Mr Bernard DUBEDAT
- Mme Fannie TUAILLON
- Mme Monique BARON

Mr Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

## SEANCE A HUIS CLOS

Compte tenu des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la COVID-19,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de se prononcer sur le déroulement de la séance à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le huis clos, à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : suppression d'une délibération : Décisions Modificatives

Approbation de l'ordre du jour modifié : Unanimité

Approbation du dernier compte-rendu : Unanimité

## DELIBERATIONS

### 1- Délibération approuvant la convention d'entente pour la gestion collective d'un pont à bascule

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5221-1;

Considérant que la Commune de TAUSSAC a fait l'acquisition d'un pont à bascule sur son territoire ; que ce pont à bascule présente un intérêt pour la population des communes de Brommat, Lacroix-Barrez, Mur de Barrez, Murols, et Thérondeles.

Considérant que l'opération immobilière n'a pu être réalisée que grâce au concours financier de ses communes partenaires via des dons.

Considérant qu'il est utile que l'ensemble des communes puissent s'associer afin de partager le coût financier que représente cet équipement et ce, afin de favoriser la réalisation de la mission d'intérêt public local que représente pour la population la possibilité d'utiliser le pont à bascule.

Considérant qu'une convention d'entente fondée sur l'article L. 5221-1 susvisé afin de privilégier une démarche intercommunale pour gérer le fonctionnement de cet équipement doit être signée par l'ensemble des parties prenante à l'opération ; les communes doivent participer aux financements du pont à bascule au prorata de leur population dès qu'il sera constaté un déficit d'exploitation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le cadre financier et fonctionnel de l'utilisation collective du pont à bascule ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci annexée, ainsi que tout avenant relatif à cette convention et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

## 2- Subvention à l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association des Amis du Parc Naturel Régional de l'Aubrac.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accordent une subvention de 200€.

## 3- Subvention à Passerelle Nord Aveyron

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Passerelle Nord Aveyron.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accordent une subvention de 150€.

## 4- Subvention à l'Association Ciel en Carladez

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association Ciel en Carladez.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, accordent une subvention de 200€.

## QUESTIONS DIVERSES

- Ancienne Gendarmerie : Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la restitution de l'étude de faisabilité réalisée par l'Architecte Hugues TOURNIER. Pour mémoire, cette étude consiste à une réhabilitation du bâtiment de l'ancienne gendarmerie afin de faire cohabiter l'accueil des randonneurs itinérants, les Restos du Cœur, un atelier de l'association Trait d'Union et la réfection de logements destinés à la location. Au vue de l'estimation des travaux s'élevant à un million d'euros avec une répartition (800 000€ mairie et 200 000€ l'Asso Trait d'Union), une réflexion doit être menée pour cerner le champ des possibilités.
- Terrains GERAUDIE : la convention proposée par l'Etablissement Public Foncier a été approuvée lors d'un bureau en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021. La délibération de la Commune a été prise lors de la séance du 18 juin 2021, en ce qui concerne la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène, la délibération sera prise lors du prochain Conseil Communautaire au mois de septembre. La volonté collective du Conseil Municipal est de conserver le lot en totalité sans partition entre les terrains et le bâti.
- Maison KASPERS : le dossier de démolition élaboré par le cabinet CETEC est attendu dans les prochains jours. En septembre, installation de l'échafaudage en préparation de la démolition. Au niveau juridique, les propriétaires étrangers ont été renotifiés par procédure

internationale d'un huissier. Au niveau financier, les fonds sollicités pour la phase 1 (démolition) ont été acceptés sauf le fond friche où nous sommes en attente d'une réponse.

- Aire de jeux de la Corette : le projet est en cours d'élaboration, début de chantier espéré au mois de septembre.
- Site internet : sera en ligne dans quelques semaines
- Voirie : le balayage du centre-bourg après les travaux réalisés est prévu le 2 Août. Les emplois planifiés sur les routes communales débuteront début août.
- Marquage du sol : la commission des travaux devra lancer une réflexion globale sur le marquage au sol dans le bourg.
- Personnel : une étude collective entre les 6 communes a été réalisée par Aveyron Ingénierie pour définir les besoins en ressources humaines. De la même manière, un audit va être demandé à Aveyron Ingénierie pour gérer les besoins liés aux futurs départs à la retraite sur notre Commune.
- Resource nuit : la commune de Mur-de-Barrez a été sélectionnée par le PNR pour une étude de l'impact sur la biodiversité ainsi que sur les différents modes d'éclairage public possible. La société Concepto a fait une première visite et va établir un diagnostic et faire des propositions. Ce travail débutera en automne.
- Collège : une section pétanque va être proposée pour la prochaine année scolaire en collaboration avec l'Association Carladez Pétanque (1h30 par semaine le jeudi après-midi)
- Ecole : prévision rentrée scolaire 2021-2022 Maternelle : 19 élèves, cycle 2 : 23 élèves et cycle 3 : 19 élèves. Rencontre de l'inspectrice d'Académie avec les 6 communes pour le devenir des écoles sur le territoire (un travail à faire a été demandé consistant en un état des lieux avec notamment un cahier des charges précisant les besoins respectifs). L'Association des Parents d'Eleves de l'Ecole va faire réaliser au mois d'Août une fresque sous le préau de l'Ecole maternelle.
- Informations : le Conseil municipal va débuter les réunions publiques avec les habitants des hameaux de la commune (comme cela avait été proposé lors de la campagne électorale). Ces réunions sectorielles, au nombre de trois probablement, commenceront début septembre.

Séance close à 23h

Le secrétaire de séance,

Le Maire,